



MAIRIE  
DE  
DRAILLANT

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

***du lundi 06 février 2023 à 20h***

Délégués en exercice      14  
Délégués présents        12  
Délégués votants         13

L'an deux mille vingt-trois, le 06 février, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 30/01/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Excusés : Stéphane IRSCHFELD, Stéphane TAPIÉ.

Pouvoir : Stéphane TAPIÉ à Bernadette BERNADON

Secrétaire de séance : Bernadette BERNADON

Date de publication : 07/03/2023

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 09 janvier 2023
2. Convention pour un portage foncier
3. Transfert de biens communaux situés en ZAE
4. Vote d'une subvention à l'APE
5. Vote d'une subvention au CSL Perrignier
6. Questions diverses

---

### **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 09 janvier 2023**

Le procès-verbal de la séance du lundi 09 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **Convention pour un portage foncier : délibération n° 2023-02-01**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF74 pour répondre à une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les parcelles AB 1, AB 2, AB 20 et AB 21 pour une surface totale de 1957 m<sup>2</sup> afin de développer un véritable projet urbain.

Ce portage entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF : Thématique « Activités Economiques » ; portage sur 3 ans, remboursement à terme. Il convient d'établir une convention entre la collectivité et l'EPF pour définir les modalités d'intervention, de portage et de cession des biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

## **Transfert de biens communaux situés en ZAE : délibération n° 2023-02-02**

Monsieur le Maire rappelle qu'au regard de la loi NOTRe, en matière de développement économique, Thonon Agglomération et ses communes membres ont dû définir par délibérations concordantes en 2017 les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes qui, situés en ZAE, sont destinés à être revendus à des tiers.

Un nouveau recensement a été réalisé cet été qui a permis de mettre en exergue la présence de fonciers nus communaux non recensés dans la délibération de 2017 sur les communes de Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais, Margencel et Perrignier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour et 3 abstentions, approuve les conditions et autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au transfert de ces biens pour les 4 communes concernées.

## **Vote d'une subvention à l'APE : délibération n° 2023-02-03**

Monsieur le Maire expose au Conseil les 4 sorties de ski de fond prévues par l'Ecole des Sources au mois de janvier et février pour les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2.

2 sorties ont déjà été effectuées et 2 autres sont programmées à la rentrée des vacances de février selon l'enneigement.

Il propose au Conseil de participer à hauteur de 50% du montant de la facture définitive.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention et précise qu'elle sera versée sur le compte de l'Association des Parents d'Elèves.

## Vote d'une subvention au CSL Perrignier : délibération n° 2023-02-04

Monsieur le Maire expose le courrier reçu de l'association « CSL Perrignier » au mois de décembre 2022 sollicitant une subvention afin d'aider au financement de l'organisation du tournoi féminin dans le département de l'Hérault du 26 au 29 mai 2023.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 300 €.

### Questions diverses

Des travaux de réfection vont démarrer sur la colonne d'eau partant du nouveau réservoir jusqu'à Cervens. Les géomètres seront dépêchés sur le hameau de Chez Jordan à partir du mois de mars et prendront contact avec les propriétaires.

La semaine d'inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2023 aura lieu du lundi 3 avril 2023 au vendredi 7 avril 2023 pendant les heures d'ouverture habituelles de la mairie. Les enfants concernés sont ceux nés en 2020 + les nouveaux arrivants. Vous devrez vous munir de votre livret de famille ainsi que d'un justificatif de domicile.

Date du prochain conseil : lundi 06 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
Bernadette BERNADON



Le Maire,  
Pascal GENOUD

